



## On parle de nous!

### DANS CE NUMÉRO

On parle de nous!	1
Les vadrouilles à vapeur : un article qui fait jaser	2
Le jour des poubelles	2
Ah les petits messages laissés par la préposée... On en parle!	3
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés	4
Pour nous joindre	4
Les congés des Fêtes	4

Au cours des derniers mois, votre coopérative a connu une bonne visibilité dans les médias, dans le milieu des coopératives et auprès du public.

En juin, le journal La Tribune publiait un reportage pour présenter la Coopérative et souligner son 25<sup>e</sup> anniversaire. En septembre, dans le cadre d'un cahier spécial, notre coopérative était à nouveau le sujet d'un article sous le titre *Des soins pour tous les besoins*.

La semaine dernière, nous étions honorés d'apprendre que la Coopérative est à nouveau finaliste dans trois catégories du prix du mérite coopératif décerné par la Coopérative de développement régional de l'Estrie. Les prix seront décernés le 24 octobre lors du Gala du Mérite coopératif.



Nous sommes toujours heureux de parler de la Coopérative afin de faire connaître nos services à plus de gens. C'est pourquoi nous serons présents au Salons des aînés qui se tiendra les 23 et 24 octobre au Centre Julien-Ducharme.

**Scène de ménage** est publié à 1500 copies et s'adresse aux membres de la Coopérative de services à domicile de l'Estrie.

Direction : Céline Ouellette

Rédaction : France Denis

554, rue Dufferin  
Sherbrooke (Qc) J1H 4N1  
819 823-0093

LA TRIBUNE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 L'ESTRIE RESPIRE LA SANTÉ 57

## Des soins pour tous les besoins

EMANUELLE BOUTIN-GILBERT  
eboutin@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Plus avantageux pour la société québécoise, d'un point de vue strictement économique, la voie des soins à domicile permet surtout d'assurer aux malades, aux aînés vieillissants et à la clientèle en fin de vie ou non de demeurer dans leur résidence personnelle le plus longtemps possible. Viennent alors plusieurs options pour les familles après qu'un professionnel du CLSC régional ait complété une évaluation de la situation. Lorsque le préposée d'aide à domicile ou de préposés ne suffit plus, les coopératives ou les agences privées deviennent des options intéressantes.

apportée aux membres ne comprend pas de bains, bien que de plus en plus de gens semblent s'y intéresser. « On a beaucoup de demandes d'informations relatives à l'aide aux bains partiels ou aux bains complets. Mais ça fait près de 45 \$ pour un bain puisqu'on ne peut pas déplacer une préposée pour moins de deux heures et que la RAMQ ne couvre pas ce type de soins. Les gens mettent de côté cette option », détaille Francine Lachapelle, coordonnatrice à la Coopérative de service à domicile de l'Estrie.

Tandis à la vie domestique constitue l'un des deux services offerts par la coopérative. Entretien ménager, préparation de repas et accompagnement pour les courses permettent au client de vivre dans un environnement propre et de jouir de repas réconfortants contribuant grandement au bien-

LA COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE

Étant donné l'espace disponible, nous ne pouvons mettre ces articles au complet. Ils sont disponibles sur le site de La Tribune à :

[pressreader.com/canada/la-tribune2636/20150620/281883001979083/TextView](http://pressreader.com/canada/la-tribune2636/20150620/281883001979083/TextView)

<http://pdf.latribune.ca/cahiers/2015/09170104/HTML/index.html#3>

## Les vadrouilles à vapeur : un article qui fait jaser

Depuis quelques années, la publicité nous vante les mérites des vadrouilles à vapeur qui feraient des miracles, semble-t-il, pour éliminer les germes et les bactéries.

Nous n'avons pas l'expertise pour commenter cette affirmation. Cependant, après avoir reçu les commentaires de nos préposées, nous sommes en mesure d'en faire une petite critique.

Rappelons que cette machine fonctionne à la vapeur. La vapeur que dégage la vadrouille vise à éliminer les germes sur le plancher. Pour nos préposées qui en ont fait l'essai, le problème, c'est que la vadrouille laisse de l'eau sur le plancher. C'est donc dire que vos planchers de bois francs et vos planchers flottants risquent d'être abimés par une vadrouille de ce genre. Et comme l'eau reste sur le plancher, il se pourrait que ça devienne un beau milieu pour le développement de bactéries...

L'autre problème concerne la qualité du nettoyage. Avec sa forme, la vadrouille ne va pas dans les coins

et ne va pas sous les lits. C'est donc dire que la saleté est poussée dans les coins plutôt que d'être ramassée.

Et finalement, la vadrouille est difficile à manoeuvrer. En plus d'être lourde, elle a un manche court qui oblige la préposée à travailler avec le dos courbé, ce qui est une très mauvaise posture. De plus, la vapeur qui s'en dégage peut présenter un risque pour la personne qui l'utilise.

Bref, pour des raisons d'efficacité et de santé et sécurité au travail, nous avons indiqué aux préposées qu'il serait préférable de ne pas travailler avec cette vadrouille.



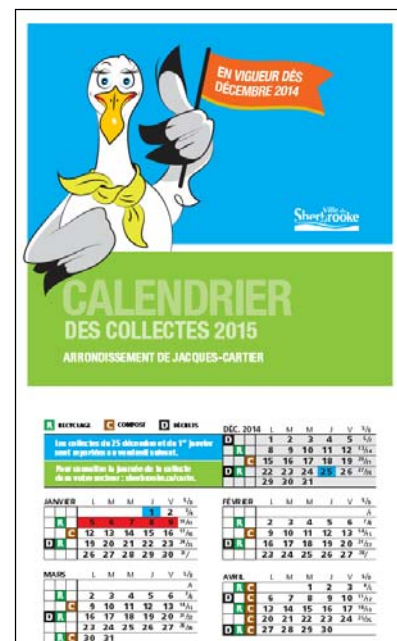
## Le jour des poubelles

Parmi les tâches de votre préposée, il y a celle de vider les poubelles. Elle doit enlever et changer le sac et apporter le sac au bac roulant. En alternance, elle doit aussi nettoyer la poubelle à l'intérieur et à l'extérieur. Elle fait de même avec la récupération.

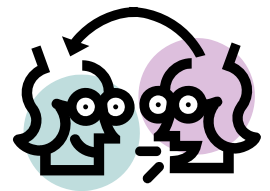
Par contre, son travail s'arrête là. Apporter le bac roulant sur le bord de la rue ou le rapporter ne font pas partie de ses tâches.

Vous pensez que c'est exagéré? Rappelons que nos préposées sont protégées par la CSST. Si une préposée se blesse en faisant une tâche qui ne fait pas partie de nos services, elle pourrait ne pas pouvoir recevoir d'indemnité.

Nous avons à cœur d'offrir de bons services et de bien protéger la santé de nos préposées.



# Ah les petits messages laissés par la préposée... On en parle!



Votre préposée vous laisse un petit message de la Coopérative et vous vous demandez pourquoi cette communication se passe par écrit?

Soulignons d'abord quelle est l'utilité de ces petits messages. Les messages peuvent concerner la présence d'un animal en liberté. Rappelons que la présence d'un chien ou un chat qui vient se coller sur les jambes de la préposée peut constituer une nuisance pour son travail et un problème de sécurité. Les messages peuvent aussi être en lien avec des produits manquants ou des articles de nettoyage qui ne fonctionnent plus bien, tel que l'aspirateur, la vadrouille, la brosse à toilette, etc. Le message peut aussi concerner la fumée de cigarette si vous fumez en présence de la préposée.

## Un outil de communication

Si nos préposées utilisent les petits messages, c'est pour trois raisons :

1. Si vous êtes absent au moment du service, ceci permet de bien communiquer.
2. Le petit message écrit sert aussi de rappel afin de permettre au membre d'en tenir compte lors du prochain service.
3. Il est parfois plus facile et moins confrontant pour la préposée de laisser un message écrit de la Coopérative que d'avoir à discuter d'une règle interne.

Si la préposée vous laisse un message de la Coopérative, c'est aussi que ça fait partie de son travail. Elle doit être garante du milieu de travail afin qu'il reste sain et sécuritaire, autant pour elle que pour celles qui lui succéderont.

Mettons-nous à sa place pendant un instant. Lorsqu'elle se rend chez vous, la préposée est dans son milieu de travail. Et la particularité de ce milieu de travail, c'est qu'il change chaque jour et qu'à chaque fois, elle est dans l'intimité des gens. Cependant, elle est en droit de pouvoir travailler dans un milieu sécuri-

taire et sain. C'est pourquoi la fumée de cigarette et la présence d'animaux en liberté constituent des obstacles pour son travail.

## Éviter la confrontation

Or, certains membres sont offensés de se faire dire qu'il faut éviter de fumer en présence de la préposée, et qu'il faut mettre le toutou dans sa cage. Dans un milieu de travail *standard*, ces éléments seraient régis et les préposées n'auraient pas à revendiquer pour avoir un milieu de travail adéquat. C'est donc très difficile pour elles d'exprimer leurs demandes si le client est mécontent.

Et pourtant, la préposée ne fait que son travail. Il se peut que la présence du toutou ou du minou ne la dérange pas. Mais il représente quand même un danger pour son travail.

Les règles pour les membres sont bien indiquées dans le document ***VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS : Guide à l'intention des membres et des employées*** qui vous a été remis lors de votre adhésion.

Si vous avez du mal à accepter un petit message laissé par la préposée, nous vous demandons de ne pas réagir devant elle, mais d'appeler votre conseillère à la Coopérative.



# Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile. Ce montant peut vous être accordé, **même si vous n'avez pas d'impôt à payer**. Les services de la Coopérative sont admissibles au crédit d'impôt.

Pour l'année 2015, le taux du crédit d'impôt est de 33%, soit une hausse par rapport au taux qui était de 32% en 2014. Le ministère du Revenu a également prévu que le taux du crédit d'impôt va augmenter de 1% par année jusqu'à atteindre 35% en 2017.

Voici comment ce crédit d'impôt peut se traduire au moment de produire votre déclaration de revenu.

## Personne seule :

Le maximum des dépenses admissibles pour une personne seule est de 19 500 \$ par année. Le crédit d'impôt annuel maximal est donc de 6 435 \$, soit 33% de 19 500 \$.

Si vous êtes considéré comme une personne non autonome, le maximum des dépenses admissibles est

de 25 500 \$ par année. Le crédit d'impôt annuel maximal est donc de 8 250 \$, soit 33% de 25 500 \$.

## Couple :

Si les deux personnes ont 70 ans ou plus, une seule peut faire la demande du crédit pour le couple.

Ce crédit d'impôt est égal à 33% de vos dépenses admissibles. Le maximum des dépenses admissibles pour votre couple est de 39 000 \$ par année pour un crédit d'impôt annuel maximal de 12 870 \$ (soit 33% de 39 000 \$).

À la fin de l'année, la Coopérative émet un reçu officiel qui vous servira pour votre déclaration d'impôt.

**Ce texte est fourni à titre d'information, mais nous n'avons pas l'expertise pour répondre aux questions qui touchent l'impôt.** Si vous avez des questions plus précises, nous vous invitons plutôt à contacter le bureau régional de Revenu Québec ou à consulter le site : [revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/maintien\\_domicile/default.aspx](http://revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/maintien_domicile/default.aspx).

---

## Pour nous joindre

Nous vous rappelons que notre numéro de téléphone est le **819 823-0093**.

Ce mode de communication est parfait si vous désirez obtenir une information, parler avec votre conseillère, nous contacter pour un travail ou faire une annulation.

Même si nous avons une adresse de courriel qui apparaît sur notre site web, nous n'utilisons pas ce mode de communication avec nos membres. Il sert plutôt pour les relations extérieures ou avec nos partenaires.

Donc, ne l'utilisez surtout pas pour annuler un service, mais contactez-nous par téléphone.



## Les congés des Fêtes

Avec la facture de novembre, vous recevrez une communication concernant les congés du temps des Fêtes.

D'ici là, nous vous souhaitons un bel automne tout en couleurs!

